

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2660

Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire du domaine public entre la Ville de Lyon, les Nouvelles Subsistances et l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBAL) pour des locaux situés dans le bâtiment 14 du site dit "Les Subsistances" - 8 bis quai Saint Vincent à Lyon 1er - EI 01 182

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2660 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE LYON, LES NOUVELLES SUBSISTANCES ET L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON (ENSBAL) POUR DES LOCAUX SITES DANS LE BATIMENT 14 DU SITE DIT "LES SUBSISTANCES" - 8 BIS QUAI SAINT VINCENT A LYON 1ER - EI 01 182 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lors du Conseil municipal du 14 novembre 2016 vous avez approuvé l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 30 000 € à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon (ENSBAL) pour développer les cultures numériques dans son cursus pédagogique et mené en collaboration avec l'Association Les Nouvelles Subsistances.

L'enjeu est à la fois pour chacune des deux structures de réaliser ses activités dans ce champ avec ses acteurs propres (les artistes et les étudiants), mais aussi de renforcer les croisements, les rencontres, de manière à développer sur le site des Subsistances rencontres et formations pour les créateurs, acteurs et expérimentateurs de l'innovation.

Dans la continuité de leurs activités respectives, cet espace permet aux deux occupants de disposer d'un lieu de travail consacré aux cultures numériques. Ce soutien permet également de renforcer le partage de ressources techniques et documentaires. Il propose de travailler les nouvelles formes de créativité numériques en direction des artistes et des étudiants, tout en y associant de manière privilégiée le public de professionnels et amateurs. Il est dans une logique pouvant laisser la place à une réelle recherche et donc à l'innovation.

Pour la réalisation de ce projet, l'ENSBAL et les Nouvelles Subsistances ont sollicité la Ville de Lyon pour l'occupation d'un espace de travail au sein du site des Subsistances. Il vous est ainsi proposé d'approuver la convention de mise à disposition d'un local d'une superficie de 225 m² situé au premier étage du bâtiment 14. Elle précise les modalités techniques, administratives et financières de ce partenariat.

Il est proposé que cette mise à disposition dont la valeur locative est estimée à 25 000 € soit établie pour une durée de 4 ans selon les modalités suivantes :

- 2017 : gratuité totale ;
- 2018 : redevance fixée à 6 000 €, soit une gratuité partielle de 19 000 €;
- 2019 : redevance fixée à 12 000 €, soit une gratuité partielle de 13 000 €;
- 2020 : redevance fixée à 18 000 €, soit une gratuité partielle de 7 000 €

La convention d'occupation prévoit la Co titularité de la mise à disposition ainsi que la solidarité pour l'ensemble des obligations prévues au contrat.

Les fluides seront remboursés par les occupants à la Ville de Lyon selon la répartition qui sera faite au prorata des surfaces occupées.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon et l'Association Les Nouvelles Subsistances, autorisant la gratuité totale pour l'année 2017 ainsi que les gratuités partielles pour les années 2018, 2019 et 2020 de la mise à disposition temporaire de locaux sis au 1^{er} étage du bâtiment 14 du site des Subsistances, relevant du domaine public, pour une durée de 4 années, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN